



**DORVAL**

**MÉMOIRE DÉPOSÉ PAR**  
**LA CITÉ DE DORVAL**  
**LORS DES AUDIENCES PUBLIQUES**  
**SUR L'IMPLANTATION DU**  
**CENTRE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES**

## PROFIL

La Cité de Dorval est située dans le secteur généralement connu comme étant l'Ouest-de-l'Île de Montréal. Sa superficie couvre 20,65 km carrés dont plus de 40% est occupée par l'aéroport Trudeau-Dorval.

Après avoir été fusionnée à la ville de Montréal en 2002 et suite au référendum de 2005, la Cité de Dorval est devenue une ville dite « liée », dont le conseil municipal est composé d'un maire et de six conseillers.

La population de Dorval est de 18 615 habitants. Néanmoins, à cause de sa vocation aéroportuaire et de son importante concentration industrielle, plus de 43 000 personnes y travaillent quotidiennement.

Ses résidants partagent un fort sentiment d'appartenance. L'adage « Il fait bon vivre à Dorval » est un reflet de la qualité de vie qu'on y retrouve. En effet, les résidants de Dorval jouissent, entre autres, des installations communautaires suivantes :

- deux centres communautaires
- trois centres aquatiques
- deux arénas
- treize terrains de soccer dont un à surface synthétique
- deux terrains de golf
- un club de tennis
- une bibliothèque
- un centre culturel
- un musée
- une gare intermodale
- une piste cyclable

ainsi que de nombreux espaces verts et parcs.

La présence d'un aéroport international sur son territoire a amené de nombreuses industries connexes à s'y établir, dont les principales sont Air Canada et Bombardier. De plus, d'autres industries d'envergure y sont localisées, notamment :

- Bell Canada
- Novartis
- Matrox
- FedEx

## LE PROJET

Suite à des études exhaustives sur 11 sites potentiels pour la localisation et l'implantation de centres de traitement des matières organiques pour rencontrer les besoins de l'Agglomération de Montréal, quatre ont été retenus dont celui de Dorval.

La séance d'information de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), tenue le 9 novembre, dernier nous a permis mieux connaître les grands enjeux du projet ainsi que les incidences directes et indirectes sur la qualité de vie des contribuables de la cité de Dorval.

Les grandes lignes et enjeux du projet présenté pour implantation à Dorval sont les suivants :

- Le site serait situé dans un espace présentement occupé en partie par Golf Dorval, dans le secteur nord du terrain (voir plan 1).
- Le centre de traitement occuperait 40 000 mètres carrés de terrain.
- Le chemin de l'Aviation en constituerait le seul accès.
- Le centre accueillerait les matières organiques des villes liées et des arrondissements de l'Ouest-de-l'Île, y compris celles de l'arrondissement Saint-Laurent.
- Les artères et routes empruntées par les camions de transport des matières organiques pour accéder au centre seraient vraisemblablement les suivantes :
  - de l'autoroute 40 : les boulevards des Sources et Hymus, ainsi que l'avenue André et le chemin de l'Aviation
  - de l'autoroute 20 : le boulevard des Sources et le chemin de l'Aviation.
- Un total de 50 000 tonnes de déchets organiques seraient acheminés annuellement vers le centre de traitement de Dorval.
- De ce 50 000 tonnes, on extrairait annuellement 28 000 tonnes de compost.
- Une moyenne quotidienne de 33 camions lourds emprunteraient les routes et artères listées pour acheminer leur chargement de matières organiques.
- Au cours des mois d'octobre et novembre, cette moyenne quotidienne s'élèverait à 70 camions.
- Environ une vingtaine de personnes seraient employées au centre.

- Les émissions d'odeurs nauséabondes seraient, soit disant, négligeables.
- Des mesures préventives seraient mises sur pied dans le but d'éliminer la présence d'oiseaux.
- Les règlements municipaux locaux contre le bruit seraient respectés.

## LE VIRAGE VERT À LA CITÉ DE DORVAL

La Cité de Dorval supporte entièrement les initiatives du Gouvernement du Québec ainsi que celles de l'Agglomération de Montréal qui ont pour but de réduire le tonnage d'enfouissement des résidus domestiques. Nous sommes d'avis que les objectifs à court terme de valorisation de 60 % des matières organiques et de bannissement complet de l'enfouissement des matières organiques pour l'an 2020 sont pleinement justifiés.

Depuis plusieurs années déjà, la Cité de Dorval consacre d'importantes sommes à la valorisation des résidus domestiques de toutes sortes, notamment :

- a) Dès 1990, la Cité de Dorval lançait son programme de recyclage des résidus domestiques par le truchement des envirobacs bleus. En 1992, la Cité se joignait au programme de collecte des déchets domestiques dangereux.
- b) En 2009, les bacs bleus étaient remplacés par les bacs verts roulants de 240 et 360 litres.
- c) Depuis 2004, la Cité procède à la cueillette des feuilles mortes à l'automne. En 2010, nous acheminions 468 tonnes de feuilles au complexe environnemental St-Michel. Depuis 2011, la Cité de Dorval a contribué quelque 2 560 tonnes de feuilles à ce programme. En 2011, nous bénéficions de 60 tonnes de compost provenant du complexe St-Michel.
- d) Depuis 2005, nous procédons à la cueillette des arbres de Noël après la période des fêtes. Ces arbres sont alors transformés en copeaux et acheminés au complexe Boralex pour être broyés et transformés en matériaux de construction. De plus, une moyenne annuelle d'environ 1 100 tonnes de résidus de bois est acheminée vers ce même centre.
- e) Au début de l'été 2011, la cueillette des résidus organiques et des résidus verts était lancée.
- f) En 2009, un comité « Environnement » était formé dans le but, entre autres, de sensibiliser la population aux diverses mesures à prendre pour améliorer nos espaces de vie. Ce comité est composé d'élus et d'employés municipaux, et de résidents de la cité.

Comme vous pouvez le constater, la Cité de Dorval est à l'avant-garde du volet « environnement » de notre société nord-américaine.

# PRÉOCCUPATIONS ET ENJEUX

**Tel que démontré précédemment, la Cité de Dorval et ses résidants accueillent chaleureusement les diverses initiatives relatives à la réduction et à la revalorisation des matières recyclables. Cependant, la Cité est d'avis que ces diverses initiatives ne doivent pas être implantées au détriment financier et social de ses résidants. À cet effet, nous aimerions soulever les préoccupations suivantes :**

## **1. Circulation**

L'étude de circulation mandatée par l'Agglomération de Montréal et réalisée par une firme indépendante semble démontrer que l'augmentation de l'achalandage routier découlant de l'implantation du centre de traitement des matières organiques ne serait que de 5%.

Permettez-nous de douter de cette conclusion car l'étude a été effectuée le 7 juillet 2011 alors que la période de vacances estivale battait son plein et que de nombreux travailleurs étaient en congé. De plus, une importante entreprise de transport scolaire ayant pignon sur l'avenue Reverchon, à proximité du projet, est inactive à cette période de l'année.

L'achalandage supplémentaire par les transporteurs et les travailleurs utilisant les boulevards des Sources et Hymus occasionnera une congestion additionnelle, surtout aux heures de pointe.

## **2. Infrastructures routières**

Le chemin de l'Aviation et l'avenue André ont originalement été conçus pour accommoder une voie de circulation dans chaque direction. Advenant la réalisation du projet, ces voies devront être élargies à certains endroits de façon à accueillir la circulation additionnelle, particulièrement dans la voie où les transporteurs devront attendre leur tour pour entrer sur le site du projet en période de pointe du déchargement. De plus, une hausse des coûts d'entretien de ces deux voies est à prévoir suite à l'augmentation de la circulation lourde.

## **3. Drainage**

La capacité des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial du chemin de l'Aviation a fait l'objet d'une étude en 2008 afin de déterminer si ceux-ci sont en mesure de capter les débits supplémentaires générés par le développement des terrains de l'actuel Golf Dorval. La conclusion de cette étude démontre que le réseau sanitaire aurait la capacité adéquate pour permettre le développement du Golf. Toutefois, lors de conditions de pointe, le collecteur sanitaire situé en aval pourrait induire une légère mise en charge (refoulement) dans la conduite du chemin de l'Aviation. Ceci est corroboré par l'étude de plan directeur de la Ville de Pointe-Claire qui partage cette conduite avec Dorval.

Pour le réseau pluvial, l'installation de régulateurs de débit serait nécessaire afin de ne pas surcharger davantage la conduite et obliger les refoulements dans les aires de stationnement et les quais de livraison adjacents, ou encore dans des bassins de rétention construits pour contenir les débits excédentaires.

Ces mesures sont d'autant plus nécessaires que le ruisseau Denis constituant l'exutoire du réseau est déjà surchargé. Les mesures correctrices peuvent être mises en place en combinant le resserrement et l'application de la réglementation municipale dans ce secteur et la construction d'un bassin de rétention municipal (+/- 250 000 \$ car bassin souterrain requis – péril aviaire) permettant le stockage d'une certaine quantité d'eau pour ainsi délester le réseau en attendant une intervention de l'Agglomération de Montréal visant à améliorer la capacité du ruisseau Denis.

#### **4. Golf Dorval**

Puisque le centre de traitement proposé empièterait sur une partie importante du terrain de Golf Dorval, un réaménagement de certaines allées et verts du terrain devra être effectué. Les coûts additionnels à prévoir pour ce réaménagement sont de l'ordre de 440 000 \$.

#### **5. Perte de revenus fonciers**

En vertu des lois en vigueur, aucun impôt foncier ne pourrait être perçu par la municipalité pour le centre de traitement.

De plus, les terrains ciblés étant appelés à être éventuellement vendus ou loués à des fins commerciales ou industrielles par le propriétaire des terrains, Aéroports de Montréal, nous évaluons notre manque à gagner éventuel et annuel à 400 000 \$ en impôts fonciers.

#### **6. Odeurs**

Lors de la présentation du projet de centre de traitement des matières organiques le 9 novembre dernier, il a été fait mention que, compte tenu des circonstances atténuantes, l'émission d'odeurs nauséabondes DEVRAIT ÊTRE NÉGLIGEABLE ET NE DEVRAIT PAS affecter l'environnement de façon significative dans un rayon de 500 mètres du site. Entre autres, les entreprises suivantes sont situées dans le rayon de 500 mètres du site proposé et pourraient être incommodées par toute émission :

- ANGLO HMI
- JOSEPH RIBKOFF
- AMERELLA
- VANGUARD STEEL
- PARKER
- FED EX
- FLUCOR
- NEWREST
- UNIVAR
- HEROUX DEVTEK

Également, des 18 trous de golf réaménagés de Golf Dorval (voir 4 ci-haut), 11 d'entre eux seraient situés à l'intérieur du rayon de 500 mètres du site. Golf Dorval accueille présentement près de 30 000 golfeurs par saison. Même s'il nous est très difficile à ce stade-ci d'évaluer nos pertes potentielles, nous craignons fort que les émanations d'odeurs nauséabondes, même négligeables, n'affectent la fidélité de notre clientèle.

## **7. Piste cyclable**

Une piste cyclable longe présentement le chemin de l'Aviation. Cette piste cyclable a été aménagée dans le cadre des projets d'agglomération visant à rendre le territoire de l'île de Montréal plus accessible aux cyclistes. Des réaménagements devraient être envisagés pour en sauvegarder l'utilisation.

## **8. Périls aviaires**

Même s'il est noté dans la présentation du 9 novembre dernier que l'implantation d'un centre de traitement des matières organiques ne DEVRAIT AVOIR AUCUN IMPACT sur des risques potentiels associés à la présence d'un plus grand nombre de certaines espèces d'oiseaux dans un environnement aéroportuaire, nous demeurons cependant sceptiques face à cette affirmation. Aéroports de Montréal a d'ailleurs exprimé, à plusieurs reprises, une inquiétude semblable en regard de ce risque.

## **CONCLUSION**

Dans le but d'atteindre les objectifs du PGDMR, nous sommes engagés à contribuer activement au bannissement de l'enfouissement des matières résiduelles organiques d'ici 2020, et à atteindre la cible de réduction de 60% d'ici 2015.

Nous sommes toutefois d'avis que dans son application, cet engagement à prendre une part active à l'amélioration du traitement et à la valorisation des déchets, ainsi qu'à toute mesure qui vise à améliorer l'environnement, doit se traduire par une relation GAGNANT-GAGNANT. L'implantation de ce projet doit donc se traduire par un engagement financier de la part de l'Agglomération de Montréal pour assurer des sources de revenus récurrents pour la Cité de Dorval.

Cette relation n'est pas acquise dans le cadre du projet envisagé.

Nous comptons sur l'engagement de l'Agglomération de Montréal pour s'assurer que son implantation ne se fera pas au détriment de nos contribuables.

**DÉPOSÉ LE 29 NOVEMBRE 2011**